



## Information aux parents d'élèves de 4<sup>ème</sup>.

Dans le cadre de son ouverture à l'Europe, notre établissement propose aux élèves volontaires et motivés de préparer le DEC, *Diplôme Européen de Compétences*, qui se construit sur 2 années de collège (essentiellement 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>).

Ce diplôme est délivré par l'UCAPE, *Union pour la Culture et l'Avenir Professionnel en Europe*, dont le siège se trouve à Bruxelles. Cette association est répertoriée dans l'annuaire des associations culturelles de l'Union Européenne et participe au Conseil de l'Europe.

### Pourquoi préparer le DEC ?

- Je suis intéressé(e) par l'Europe et souhaite m'ouvrir à la culture européenne
- Je pense m'orienter vers un cursus scolaire en lien avec l'Union Européenne
- J'aime voyager et découvrir d'autres pays
- J'aime les langues étrangères

Le DEC est un parcours européen qui montre l'intérêt porté par l'élève pour la culture européenne pendant ses années de collège. Il est accessible à tous et ne se veut pas élitiste. Il pourra être mentionné sur un CV ou dans un dossier pour étudier à l'étranger.

### Comment valider le DEC ?

Il suffit de préparer 3 UCC (Unités de Compétences Capitalisables) :

→ **UCC connaissance de l'Europe** : les élèves passent un contrôle de connaissances sur l'Union Européenne en fin de 4<sup>ème</sup> (les institutions, sa construction, sa géographie...).

→ **UCC séjour transnational** : au cours de leur scolarité, les élèves doivent avoir séjourné une semaine dans un pays européen (séjour scolaire, familial, via un organisme). Ils en font un compte-rendu écrit (en français) dans lequel ils incluent une partie culturelle de leur visite développée dans la langue du pays (anglais, allemand ou espagnol).

→ **UCC langues** : en 3<sup>ème</sup>, les élèves passent une épreuve orale dans la langue de leur choix.

Lorsque les élèves ont validé le DEC en obtenant la moyenne à chacune de ces épreuves, ils reçoivent leur diplôme lors d'une manifestation officielle organisée par l'établissement.

L'UCAPE facture 25€ de frais de chancellerie par diplôme (frais de secrétariat, envois...). Une partie de ces frais est prise en charge par l'établissement ; nous demandons uniquement la somme de 15€ lors de l'inscription.

Pour inscrire votre enfant au DEC, un coupon réponse sera à remplir et retourner le jour de la rentrée, accompagné du règlement de 15€ à l'ordre de l'OGEC Notre Dame de la Providence.

L'équipe enseignante